

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-cinq, le treize du mois de février, à 20H00, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sur convocation en date du 05 février 2025, sous la Présidence de M. SABY François Régis, Maire.

Présents : SABY François-Régis, Maire ; Marie Laure JAMES 1ère adjointe, Lucien MOUNIER, 2^{ème} adjoint ; Céline MASSARDIER, 3^{ème} adjointe, Jean Paul BARRALON, 4^{ème} adjoint
Denis BARALON, André SAGNOL, Marie-Jo MONTEIL, Sonia SOUVIGNET, Sophie VALLA, Jean Paul GIBERT,

Pouvoirs déposés en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : Brice AULAGNON

Absents excusés : Franck BARALON, Chantal SMAJDOR, Anne-Marie CHOMARAT

APPEL DES PRESENTS

M. le Maire fait procéder à l'appel des Conseillers municipaux présents lors de cette séance du Conseil et constate que le quorum est atteint.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L 2121 – 15 du Code Général des Collectivités Territoriales, MOUNIER Lucien est désigné secrétaire pour toute la durée de la séance.

1 : Approbation procès-verbal

M. le Maire indique qu'il convient pour le Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du dernier Conseil qui a été transmis à tous les Conseillers municipaux ou d'indiquer les éventuelles modifications à y apporter.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2024 (décision unanime).

2 : Demande de subvention pour l'installation d'une tyrolienne et jeux d'enfants

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de déposer des dossiers de subventions pour l'installation d'une tyrolienne et jeux d'enfants

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

. **De solliciter** l'attribution d'une subvention auprès de la région et du département.

. **D'adopter** le plan de financement suivant :

- Subvention du Département : 5 163,39 € HT
- Subvention Région : 10 326,77 € HT
- Fonds propres : 10 326,77 € HT

. **D'entreprendre** l'installation d'une tyrolienne et jeux d'enfants pour un total de 25 816,93 € HT.

. D'inscrire les crédits suffisants au budget communal 2025.

Vote : Pour : 12 / Contre : 0 / Abstentions : 0

Commentaire : Néant

3 : Droit de place

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de prendre une délibération pour le droit de place les jours de marché, le droit de place en dehors du jours du marché et d'ajouter le tarif des abonnés.

Délibération :

Les tarifs de droit de place les jours de marché :

- De 0 à 4 mètres linéaires : 2 €
- De 0 à 8 mètres linéaires : 4 €
- De 0 à 12 mètres linéaires : 6 €
- De 0 à 16 mètres linéaires : 8 €
- Etc

Les tarifs de droit de place en dehors du jour de marché :

Monsieur le Maire propose d'appliquer un système de forfait :

- Pour les primeurs qui s'installent durant la saison estivale : 100 € pour l'ensemble de la saison
- Pour les camions ambulants de vente de pizzas, kebabs ou autre : se référer au tableau qui suit :

	Présence : une fois par semaine	Présence : 2 fois par semaine
Avec utilisation de l'électricité	100 € par trimestre	200 € par trimestre
Sans électricité	75 € par trimestre	150 € par trimestre

Le tarif des abonnés :

Appliquer le tarif classique avec une réduction de 20 %.

Vote : Pour : 12 / Contre : 0 / Abstentions : 0

Commentaire : Néant

4 : Admission en non valeur

Vu l'état des restes à recouvrer dressé par la trésorerie,

Considérant que certaines sommes ne sont pas susceptibles de recouvrement,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal décide d'admettre en non-valeur :

- Sur le budget de l'eau : 83,63 € TTC

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'admettre en non-valeur la somme de 83,63€

Vote : Pour : 12 / Contre : 0 / Abstentions : 0

Commentaire : Néant

5 : Bail One Love events

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Mme Emmanuelle André souhaite un local de stockage pour son activité il convient donc de signer un bail concernant la mise à disposition d'un local au sourire d'Houda à partir du 01^{er} mars 2025.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- A compter du 01^{er} mars 2025, le loyer sera de 50 € TTC.

Vote : Pour : 12 / Contre : 0 / Abstentions : 0

Commentaire : Néant

6 : Location pour les VIS, autres activités

CONSIDERANT que la commune a une salle du bas de la mairie, elle souhaite louer la salle, pour des activités ou réunions diverses d'association, de VID etc...

Délibération :

- Décide d'autoriser la location de la salle au tarif de 5€ de l'heure
- .D'autoriser le Maire à rédiger le contrat de location

Vote : Pour : 12 / Contre : 0 / Abstentions : 0

Commentaire : Néant

7 : Convention de mise à disposition des services de l'état

M. Le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de signer une convention avec les services de l'état pour l'instruction des demandes de permis et de actes relatifs à l'occupation des sols.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- .Autorise M. le Maire à signer la convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote : Pour : 12 / Contre : 0 / Abstentions : 0

Commentaire : Néant

8 : Occupation du boulodrome par l'association nouvel horizon de Tence

Mr le Maire informe les membres du Conseil Municipal avoir reçu une demande de l'association nouvel horizon de Tence pour pouvoir s'entraîner dans le boulodrome de Montfaucon.

A cette effet une convention sera signée.

Délibération :

.D'accorder à cette association l'occupation du boulodrome pour une redevance hebdomadaire de 20 € limitée à deux occupations par semaine.

.Cette redevance sera réclamée chaque semestre suivant le planning d'occupation qui sera remis par l'association

Vote : Pour : 12 / Contre : 0 / Abstentions : 0

Commentaire : Néant

9 : Bail Mme BEDIGIS Sabine

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que Mme BEDIGIS Sabine demande en location un local à l'espace Plurimed pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} février 2025.

Monsieur le Maire propose de fixer le loyer à 90 € par mois. Il est proposé de lui faire trois mois gratuit.

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- Date d'effet : 1^{er} février 2025
- Périodicité des échéances : mensuelle à compter du 01^{er} juin 2025
- Montant du loyer : 90 €.

Vote : Pour : 12 / Contre : 0 / Abstentions : 0

Commentaire : Néant

10 : Compensation financière suite à un bornage

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite au document d'arpentage dressé le 14/12/2021 par M. CHALAYE Luc géomètre à Monistrol sur Loire pour l'installation d'un clapet anti-retour à la station de Montalivet à ce jour aucune compensation financière a été faite pour messieurs BARRALON d'une surface de 21m². Il convient de régulariser la situation.

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

.**D'attribuer** une compensation d'un montant de 6 € le m² soit un montant total de 126 €.

. **D'inscrire** les crédits suffisants au budget communal 2025.

Vote : Pour : 12 / Contre : 0 / Abstentions : 0

11 : Vente parcelle AC n°164

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que M. TAVERNIER souhaite acquérir la parcelle n°164 d'une surface de 79 m². Il convient de fixer le tarif.

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

. **De vendre** la parcelle n°164 d'une surface de 79 m² à 8€ le m².

. **D'inscrire** les crédits suffisants au budget communal 2025

. De faire intervenir Me SIMONET pour établir l'acte.

Vote : Pour : 12 / Contre : 0 / Abstentions : 0

Questions diverses

La séance est levée à 21h30.

Le secrétaire de séance

Le Maire

François Régis SABY